



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le treize avril, à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Jean BOULANGER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Pierre VRANKEN.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Christophe DEFRANCE, Guy SAVREUX.

Date de convocation : 6 avril 2011

Date d'affichage : 6 avril 2011

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Le poste d'Animateur sports et loisirs basé au Centre social rural à Ressons sur Matz est vacant.

La collectivité a organisé des entretiens d'embauche : elle a choisi un candidat venant d'avoir le concours d'Animateur Territorial.

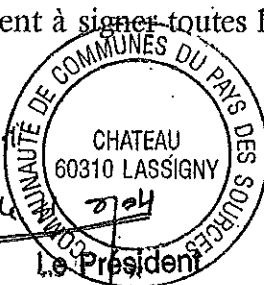
Afin de pouvoir le recruter, il convient de créer un poste d'Animateur Territorial à temps complet.

Cet agent sera classé à l'échelon de la grille de rémunération des Animateurs Territoriaux en fonction de la reprise de ses anciennetés acquises au titre de ses contrats de droit public ou de droit privé.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'un poste d'animateur territorial à temps complet à compter du 1er mai 2011,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 20.04.11 date de son dépôt en sous-Préfecture de Compiègne



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
René MAHET

René MAHET

L'an deux mil onze, le treize avril, à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Jean BOULANGER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Pierre VRANKEN.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Christophe DEFRANCE, Guy SAVREUX

Date de convocation : 6 avril 2011

Date d'affichage : 6 avril 2011

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

**ETUDE POUR LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION
AUTOUR DU PROJET FRONT DE L'OISE 2014-2018**

Projet Front de l'Oise 2014-2018 autour du concept de Musée territoire

Le territoire du Pays de Sources & Vallées reste très marqué par les affrontements de la Grande Guerre. Le Nord Est du département de l'Oise et la région du Soissonnais conservent les traces de l'occupation militaire et des combats.

A l'approche du centenaire de la première guerre mondiale, les Communautés de Communes du Pays des Sources, des Deux Vallées, du Pays Noyonnais, du Canton d'Attichy et du Pays de la Vallée de l'Aisne ont entamé un travail de valorisation touristique autour du patrimoine « 1914 - 1918 ».

La présence proche de sites renommés tel que l'Historial de Péronne, le Musée de la Caverne du Dragon ou la Clairière de l'Armistice renforce les potentialités de fréquentation du territoire.

Une étude menée par l'Université Technologique de Compiègne sur le canton d'Attichy définit la notion de « Musée territoire » pour caractériser le projet de développement du tourisme de mémoire à mettre en œuvre à l'échelle des 5 Communautés de Communes.

Les principaux axes de développement du projet de « Musée territoire 2014 /2018 » sont :

- Création de nouveaux parcours historiques
- Aménagement des principaux sites historiques
- Réalisation d'événementiels
- Mise en œuvre de nouveaux outils de médiation et de promotion du tourisme de mémoire



Définition de la stratégie de communication :

Les territoires associés autour du projet de « Musée Territoire 2014 /2018 » souhaitent faire évoluer la fréquentation du tourisme de mémoire en élaborant une stratégie de communication et un plan qui s'y réfère. Les territoires pourront ainsi se doter de nouveaux outils de communication et de promotion suivant une charte graphique établie.

Outil méthodologique de mise en œuvre et de programmation, la stratégie de communication définira les priorités pour les 7 prochaines années à venir, notamment en terme de cible, de moyens et d'outils:

Dans le cadre de la Programmation des actions communes 2011 du Pays de Sources & Vallées, la Communauté de Communes du Pays des Sources a été désignée comme maître d'ouvrage pour mener cette opération.

Objectifs de la stratégie de communication

La stratégie de communication autour du projet de « Musée Territoire 2014 / 2018 » doit permettre de :

- Renforcer l'image et l'identité patrimoniale des territoires
- Donner une cohérence aux sites, animations et actions en lien avec le projet
- Faire connaître et légitimer le projet

Le plan de financement prévisionnel de l'étude pour la définition d'une stratégie de communication autour du projet « Front de l'Oise 2014-2018 » est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Définition stratégie de communication autour du projet « Front de l'Oise 2014-2018 »	15 000 €	Conseil Régional FRAPP (40%)	6000 €
		Communauté Européenne FEADER (40%)	6000 €
		Maître d'ouvrage CCPS (20%)	3000 €
Total des dépenses	15 000 €	Total des recettes	15 000 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter le Conseil Régional au titre du FRAPP et l'Europe au titre du FEADER
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 20.05.11 date de son dépôt en sous-Préfecture de Compiègne

Le Président



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

[Signature]

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

Château de Lassigny, 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org - Courriel : contact@cc-pays-sources.org

ALY
AVRICOURT
AITHIEUL-PORTES
BAUGY
BAREILLE-SUR-FERRIERES
BELLOY
BIERVONT
BOULOGNE-LA-GRASSE
BRANSHES
CAIDON
CANNETIAR-COURT
CANNY-SUR-MATZ
CONCHILLES-FOTS
COUBOU
CRAPEAUMESNIL
CURY
CUREUIL
DIVES
ECUVILLY
ECOURT-SUR-MARGUERITE
EVRICOURT
FRESHERES
GIRAUMONT
JOURNAY-SUR-ARONDE
GURY
HARMILLERS
LABERLIERE
LAGNY
LEUVILLE-SUR-RESECOUS
LASSIGNY
LATAULE
MARGNY-SUR-MATZ
MARGUEUSE
MAREUIL-SUR-POTTE
MARGNY-SUR-CRISSES
MORCHY-SUR-EPRES
MORTIER
NEUFVY-SUR-ARONDE
CONDELLES
ORVILLERS-SOREL
PLESSIER-SUR-ROYE
RESSONS-SUR-MATZ
ROGUEBOURG
ROYE-SUR-MATZ
THIESCOURT
VIGNEMONT
VILLETIS-SUR-COUDUIT